



RÉPUBLIQUE DU
SÉNÉGAL



INSTITUT NATIONAL DE
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



ORGANISATION AFRICAINE DE
LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

ATELIER SOUS RÉGIONAL

OMPI/PI/JU/DAK/13 INF/1
ORIGINAL : FRANCAIS
DATE : LE 13 NOVEMBRE 2013

Atelier sous-régional de formation à l'attention des magistrats sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle pour les pays membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)

organisé par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

en coopération avec
l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)

le Gouvernement de la République du Sénégal

et
l'Institut national de propriété industrielle (INPI)

Dakar (Sénégal), du 25 au 27 novembre 2013

PROGRAMME

établi par le Bureau international de l'OMPI

Lundi 25 novembre 2013

- 9 h 00 – 9 h 30 Allocutions de bienvenue par :
- Le représentant de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé
- Le représentant du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Genève
- Le représentant du Gouvernement de la République du Sénégal, Dakar
- 09 h 30 – 10 h 45 **Thème 1 Aperçu des droits de propriété intellectuelle (PI)**
- Conférenciers : Représentant de l'OAPI
- M. Yves Ngoubeyou, Administrateur principal de programme, Bureau régional pour l'Afrique, OMPI
- 10 h 45 – 11 h 00 Pause-café
- 11 h 00 – 12 h 00 **Thème 2 Les normes internationales, régionales (Accord de Bangui révisé) et nationales d'application des droits de PI**
- Conférenciers : M. Marius Schneider, Avocat, Bruxelles
- M. Mémassi Dosso, Chef du Service de la formation et des programmes, Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani (APIDE), Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)
- M. Max Lambert Ndema Elongué, Procureur de la République près les tribunaux de Bandjoun, Cameroun
- 12 h 00 – 12 h 30 **Thème 3 La promotion du respect de la PI dans le cadre de la recommandation 45 du Plan d'action pour le développement de l'OMPI**
- Conférencier : M. Yves Ngoubeyou
- 12 h 30 – 14 h 00 Pause déjeuner

14 h 00 – 15 h 15	Thème 4	Table ronde : le phénomène de la contrefaçon et du piratage
	Panéliste :	M. Yves Ngoubeyou
	Modérateurs :	M. Mémassi Dosso M. Max Lambert Ndema Elongué Un représentant des agences en charge de l'application des droits de PI (police, inspection du marché, douane)
15 h 15 – 16 h 30	Thème 5	Exercice pratique – Application des droits de PI selon la Partie III de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)
	Modérateur :	M. Marius Schneider
16 h 30 – 16 h 45		Pause-café
16 h 45 – 17 h 30	Thème 6	Voie civile et voie pénale dans l'application des droits de PI
	Conférenciers :	Expert international (juge français) M. Max Lambert Ndema Elongué
<u>Mardi 26 novembre 2013</u>		
9 h 00 – 9 h 45	Thème 7	Procédure judiciaire civile : les mécanismes de preuve – expérience française
	Conférencier :	Expert international (juge français)
9 h 45 – 11 h 00	Thème 8	Le contentieux en matière d'atteinte aux droits de PI : la pratique judiciaire dans l'espace OAPI et dans le pays hôte
	Conférencier :	M. Max Lambert Ndema Elongué
11 h 00 – 11 h 15		Pause-café

- 11 h 15 – 12 h 30 **Thème 9** **Procédure et sanctions pénales en matière de contrefaçon et de piratage**
- Conférenciers : Un procureur sénégalais
Un représentant de la police sénégalaise
- 12 h 30 – 14 h 00 Pause déjeuner
- 14 h 00 – 15 h 00 **Thème 10** **Le rôle des diverses autorités compétentes en matière d'application des droits de PI**
- Conférenciers : Un représentant des agences en charge de l'application des droits de PI (police, inspection du marché, douane)
- 15 h 00 – 15 h 45 **Thème 11** **Les mesures civile correctives : les dommages-intérêts**
- Conférenciers : Expert international (juge français)
M. Max Lambert Ndema Elongué
- 15 h 45 – 16 h 00 Pause-café
- 16 h 00 – 16 h 45 **Thème 12** **Les autres mesures civiles correctives : injonctions, destruction ou mise à l'écart des produits portant atteinte aux droits de PI**
- Conférenciers : M. Marius Schneider
M. Max Lambert Ndema Elongué
- 16 h 45 – 17 h 15 **Thème 13** **Le jugement et le principe de proportionnalité en matière d'application des droits de PI**
- Conférencier : Expert international (juge français)

Mercredi 27 novembre 2013

- 9 h 00 – 09 h 45 **Thème 14** **Les nouveaux développements jurisprudentiels en matière d'application des droits de PI : l'expérience française**
- Conférencier : Expert international (juge français)

9 h 45 – 10 h 30	Thème 15	Les atteintes “en ligne” aux droits de PI
	Conférencier :	M. Marius Schneider
10 h 30 – 10 h 45	Pause-café	
10 h 45 – 12 h 00	Thème 16	Discussion : comment assurer une harmonisation dans l’application jurisprudentielle des droits de PI?
	Modérateurs :	Expert international Représentant de l’OAPI
12 h 00 – 14 h 00	Pause déjeuner	
14 h 00 – 15 h 00	Thème 17	Le rôle des titulaires de droits en matière d’application des droits de PI
	Conférencier :	Représentant des titulaires de droits
15 h 00 – 16 h 15	Thème 18	Table ronde : la coopération entre les autorités publiques et les titulaires de droits en matière d’application des droits de PI
	Modérateurs :	M. Yves Ngoubeyou Le représentant de l’OAPI
	Panélistes :	Représentants des autorités publiques en charge de l’application des droits de PI M. Max Lambert Ndema Elongué Haut-magistrat du pays hôte (Sénégal) Haut-magistrat des pays invités Représentant des titulaires de droits M. Marius Schneider
16 h 15 – 16 h 45	Cérémonie de clôture	

[Fin du document]